

# Le crédit d'impôt recherche appliqué aux Cifre

Conventions

Comme toute dépense concourant au développement de la R&D d'une entreprise, les charges engendrées par une CIFRE sont éligibles au CIR.

La charge salariale relative à un doctorant embauché dans le cadre d'une CIFRE est éligible au CIR. Celui-ci correspond alors à 30 % du coût salarial brut chargé du doctorant CIFRE, augmenté d'un coût forfaitaire d'environnement de 50 % et diminué de la subvention versée par l'ANRT.

En cas de recrutement à l'issue de la thèse CIFRE, le salaire chargé est compté double et l'évaluation des coûts d'environnement est portée à 200% du salaire chargé pendant les 24 mois qui suivent le recrutement, à condition que celui-ci soit le 1<sup>er</sup> CDI du jeune docteur et que l'effectif de la société ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.

## Exemple :

### Au cours de la CIFRE, soit durant 3 ans

Brut annuel minimum d'embauche dans le cadre d'une CIFRE : 23 484 €  
Evaluation du coût brut chargé (coefficient 1,4) :  $23\,484 \times 1,4 = 32\,878$  €  
Evaluation du coût total environné (coefficient forfaitaire 1,5) :  $32\,878 \times 1,5 = 49\,316$  €  
Soustraction de la subvention de l'ANRT :  $49\,316 - 14\,000 = 35\,316$  €  
CIR =  $0,30 \times 35\,316 = 10\,595$  €

### En cas de recrutement en CDI, à l'issue de la CIFRE et pendant les 2 premières années

CIR =  $50\,000^* \times 4 \times 0,3^{**} = 60\,000$  €

\*salaire brut chargé donné à titre d'exemple - valeur non contractuelle

\*\*cette valeur peut être différente si l'entreprise déclare du CIR pour la première fois

Les dépenses engendrées par la collaboration avec le laboratoire de recherche académique peuvent être éligibles au CIR s'il est démontré qu'il s'agit bien d'une prestation de R&D concourant à lever un "verrou technologique" et non à de l'innovation. La production immatérielle est éligible.

Les dépenses sont alors comptées double.

## Exemple :

La moyenne constatée des flux financiers de l'entreprise vers le laboratoire académique est de 30 000 € pour les trois ans, soit 10 000 € par an :  
CIR =  $(10\,000 \times 2) \times 0,30 = 6\,000$  €

